



PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES

ELECTION POUR LE RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES BOUCHES DU RHÔNE (CDG 13)

SCRUTIN DU 28 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit octobre, en exécution du décret n° 85-643 du 26 juin 1985, du décret n° 2020-554 du 11 mai 2020 portant diverses dispositions relatives aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pris en application de l'ordonnance n°2015-579 du 28 mai 2015 et de l'arrêté n° 20/210 du 26 août 2020 fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône, s'est réunie la Commission Départementale, constituée par l'arrêté n° 20/224 du 26 août 2020 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Bouches du Rhône (CDG13), et composée de :

- Madame Sakina LARBI, Directrice Générale des Services du CDG 13, Présidente de la Commission Départementale ;
- Monsieur Bernard DESTROST, Maire de Cuges les Pins ;
- Madame Hélène GENTE CEAGLIO, Maire de Mallemort en Provence ;
- Monsieur Lionel TARDIF, 1^{er} Adjoint au Maire de Lançon Provence ;
- Monsieur Michel RUIZ, Président du CCAS de Gréasque ;
- Monsieur Philippe GINOUX, Président du S.I. du Canal des Alpines Septentrionales ;
- Madame Céline CLOAREC, Directrice Adjointe du CDG 13 ;
- Monsieur François DI MARTINO, Responsable du Pôle Ressources du CDG 13.

M. François DI MARTINO assure le secrétariat de la Commission départementale.

A 9 heures 5 minutes, la Présidente de la Commission a déclaré le scrutin ouvert.

La Commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et la (ou les) enveloppe(s) intérieure(s) a (ont) été déposée(s) dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

En ce qui concerne le vote des représentants des communes :

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
Votants n'ayant pas la qualité d'électeur	0
Parvenues après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	0
Bulletins hors des petites enveloppes	1
Nombre d'enveloppes ne correspondant pas au nombre de voix de l'électeur	3
Enveloppe ne comportant pas la signature de l'électeur	0
Enveloppe parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	0
autres cas de nullité	0
TOTAL	4

La Commission départementale a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

Dépouillement des grandes enveloppes :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : **104 représentant 8 355 voix**
- nombre d'enveloppes reçues au Centre de Gestion : **77**
- nombre d'électeurs votants : **104**.....
- nombre de votants effectif : **73**

Une seule liste de candidats a été régulièrement déposée pour l'élection des représentants des communes, la Commission constate les résultats ci-après :

Dépouillement des petites enveloppes de couleur :

Ont été dénombrés :

- **33** bulletins de 100 voix (couleur verte), soit **3 300** voix
- **231** bulletins de 10 voix (couleur bleue), soit **2 310** voix
- **326** bulletins d'1 voix (couleur rose), soit **326** voix

Nombre d'enveloppes décomptées dans l'urne : **590**

Nombre de bulletins nuls : **2**

Enveloppes refermant des bulletins blancs, vides ou non conformes : **24**

Nombre de suffrages valablement exprimés : 5 936

Nombre de voix obtenues pour la liste en présence :

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste « servir les communes » présentée par M. Georges CRISTIANI, Maire de Mimet	5 936

En ce qui concerne le vote des représentants des établissements publics :

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
Votants n'ayant pas la qualité d'électeur	1
Parvenues après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	0
Bulletins hors des petites enveloppes	0
Nombre d'enveloppes ne correspondant pas au nombre de voix de l'électeur	1
Enveloppe ne comportant pas la signature de l'électeur	0
Enveloppe parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	0
autres cas de nullité	0
TOTAL	2

La Commission Départementale a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

Dépouillement des grandes enveloppes :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : **86 représentant 1 468 voix**
- nombre d'enveloppes reçues au Centre de Gestion : **35**
- nombre d'électeurs votants : **74**
- nombre de votants effectif : **33**

Une seule liste de candidats a été régulièrement déposée pour l'élection des représentants des établissements publics, la Commission constate les résultats ci-après :

Dépouillement des petites enveloppes de couleur :

Ont été dénombrés :

- **1** bulletin de 100 voix (couleur verte), soit **100** voix
- **39** bulletins de 10 voix (couleur bleue), soit **390** voix
- **118** bulletins d'1 voix (couleur rose), soit **118** voix

Nombre d'enveloppes décomptées dans l'urne : **158**

Nombre de bulletins nuls : **0**

Enveloppes refermant des bulletins blancs, vides ou non conformes : **0**

Nombre de suffrages valablement exprimés : 608

Nombre de voix obtenues pour la liste en présence :

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste « servir les communes » présentée par M. Georges CRISTIANI, Maire de Mimet	608

A l'issue du scrutin, sont proclamés élus, les candidats de la liste « servir les communes » par Georges CRISTIANI, Maire de Mimet :

Pour les représentants des communes :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS	NOM DE LA LISTE
1. CRISTIANI GEORGES MAIRE DE MIMET	ALVAREZ MARTIAL MAIRE DE PORT SAINT LOUIS DU RHONE	« SERVIR LES COMMUNES »
2. AMIEL MICHEL MAIRE DES PENNES MIRABEAU	BERTERO ANDRE MAIRE D'AURONS	« SERVIR LES COMMUNES »
3. BONFILLON BEATRICE MAIRE DE FUVEAU	MARTEL MARCEL MAIRE DE CHATEAURENARD	« SERVIR LES COMMUNES »
4. DAGORNE ROBERT MAIRE DE EGUILLES	GIRARD NATHALIE MAIRE DE CABANNES	« SERVIR LES COMMUNES »
5. DE CALA LIONEL MAIRE D'ALLAUCH	TARDIF LIONEL 1 ^{ER} ADJOINT LANÇON PROVENCE	« SERVIR LES COMMUNES »
6. DESTROST BERNARD MAIRE DE CUGES LES PINS	MILON VIVANTI DANIELLE MAIRE DE CASSIS	« SERVIR LES COMMUNES »
7. GENTE CEAGLIO HELENE MAIRE DE MALLEMORT	WIGT YVES MAIRE DE CHARLEVAL	« SERVIR LES COMMUNES »
8. GHIGONETTO PATRICK MAIRE DE CEYRESTE	RAMOND BERNARD MAIRE DE LAMBESC	« SERVIR LES COMMUNES »
9. GINOUX PHILIPPE MAIRE DE SENAS	PORTAL SERGE MAIRE D'ORGON	« SERVIR LES COMMUNES »
10. GIORGI JEAN-PIERRE MAIRE DE CARNOUX EN PROVENCE	MERCIER ARNAUD MAIRE DE VENELLES	« SERVIR LES COMMUNES »
11. GUIROU OLIVIER MAIRE DE LA FARE LES OLIVIERS	CANAL JEAN-LOUIS MAIRE DE ROUSSET	« SERVIR LES COMMUNES »
12. LIMOUSIN LUCIEN MAIRE DE TARASCON	SANTOS FRANCK MAIRE DE LA BARBEN	« SERVIR LES COMMUNES »
13. MARTIN REGIS MAIRE DE SAINT MARC JAUMEGARDE	DESVIGNES VINCENT MAIRE DE BEAURECUEIL	« SERVIR LES COMMUNES »
14. MOLINO ANDRE MAIRE DE SEPTEMES LES VALLONS	ILLAC MICHEL MAIRE D'ENSUES LA REDONNE	« SERVIR LES COMMUNES »
15. MONTECOT PASCAL MAIRE DE PELISSANNE	PONS HENRI MAIRE D'EYGUIERES	« SERVIR LES COMMUNES »
16. PICCIRILLO CLAUDE MAIRE DE SAINT VICTORET	LAN MICHEL MAIRE DE LA DESTROUSSE	« SERVIR LES COMMUNES »
17. REYBAUD ANNE MAIRE DE VERNEGUES	LEXCELLENT MARIE-ROSE MAIRE DE SAINT MARTIN DE CRAU	« SERVIR LES COMMUNES »
18. ROSSO GEORGES MAIRE DU ROVE	MESNARD YVES MAIRE DE ROQUEVAIRE	« SERVIR LES COMMUNES »
19. RUIZ MICHEL MAIRE DE GREASQUE	CHAVIN PASCAL MAIRE DE TRETS	« SERVIR LES COMMUNES »
20. SAGLIETTI JEAN-BAPTISTE 1 ^{ER} ADJOINT CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	MANGION JEAN MAIRE DE SAINT ETIENNE DU GRES	« SERVIR LES COMMUNES »

Observations et réclamations :

.....

Pour les représentants des établissements publics :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS	NOM DE LA LISTE
1. CHABAUD CORINNE PRESIDENTE DE TERRE DE PROVENCE	GRANGE PHILIPPE PRESIDENT DU SIVU COLLINES DURANCE	« SERVIR LES COMMUNES »
2. GERARD JACKY PRESIDENT DE L'ENTENTE	CHERUBINI HERVE PRESIDENT DE LA CC VALLEE DES BAUX ALPILLES	« SERVIR LES COMMUNES »
3. KHELFA DIDIER PRESIDENT DU GIPREB	CHASSAIN ROLAND PRESIDENT DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES	« SERVIR LES COMMUNES »

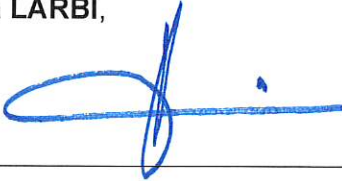




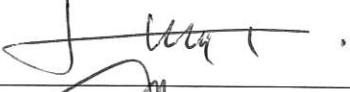


Observations et réclamations :

.....

.....

.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 28 octobre 2020 à 11 heures 40 minutes est signé, après lecture, par les membres de la Commission départementale.

La Présidente de la Commission départementale, Sakina LARBI, 	Le Secrétaire de séance, François DI MARTINO, Responsable du Pôle Ressources du CDG 13 
Les représentants de la Commission départementale :	
Monsieur Bernard DESTROST, Maire de Cuges les Pins	Signature : 
Madame Hélène GENTE CEAGLIO, Maire de Mallemort en Provence	Signature : 
Monsieur Lionel TARDIF, 1 ^{er} Adjoint Mairie de Lançon Provence	Signature : 
Monsieur Michel RUIZ, Président du CCAS de Gréasque	Signature : 
Monsieur Philippe GINOUX, Président du S.I. du Canal des Alpines Septentrionales	Signature : 
Céline CLOAREC, Directrice Adjointe du CDG 13	Signature : 
François DI MARTINO, Responsable du Pôle Ressources du CDG 13	Signature : 